

*Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

Evry, le 24 septembre 2019

### **Projet d'augmentation de capital :**

Conformément à la stratégie rappelée à l'occasion de la publication de ses résultats pour le premier semestre 2019, SELECTIRENTE étudie des opportunités de croissance pour atteindre une taille critique sur son marché. A ce titre, la Société a indiqué étudier différentes solutions de financement lui permettant de renforcer ses capacités d'investissement et d'optimiser sa génération de flux de trésorerie. Dans ce contexte, SELECTIRENTE annonce aujourd'hui son intention de réaliser, sous réserve des conditions de marché, une augmentation de capital d'un montant d'au moins 50 millions d'euros d'ici à la fin de l'année 2019.

La SCI Primonial Capimmo, actuellement actionnaire à hauteur de 6,7%, a annoncé à SELECTIRENTE le renforcement de sa participation dans la Société au travers de l'acquisition auprès de Tikehau Capital d'un bloc représentant 12% des actions SELECTIRENTE. A l'issue de cette transaction, la SCI Primonial Capimmo détiendra 18,7 % du capital de la Société. La SCI Primonial Capimmo s'est également engagée à participer au projet d'augmentation de capital dans la mesure nécessaire pour maintenir sa participation inchangée à 18,7 % et a fait part de sa candidature pour siéger au Conseil de surveillance de la Société.

La société Presbourg Kleber Immobilier, holding de Monsieur Philippe Labouret, membre du Conseil de Surveillance de la Société, a également indiqué à la Société l'acquisition auprès de Tikehau Capital d'un bloc représentant 3,7 % des actions SELECTIRENTE.

Suite à l'exécution de ces cessions de blocs, Tikehau Capital, actionnaire de référence de la Société, ramènera la participation du concert à 65,3 % du capital et des droits de vote de la Société et confirme son intention de détenir de concert une participation inférieure à 60% du capital ou des droits de vote afin de préserver le régime fiscal SIIC de la Société (prévu à l'article 208 C du code général des impôts). Tikehau Capital se réserve ainsi la possibilité de continuer à reclasser des titres de la Société, y compris préalablement à l'opération envisagée, et entend soutenir le projet d'augmentation de capital dans des conditions qui sont compatibles avec le maintien du régime SIIC de la Société.

### **Activité de SELECTIRENTE depuis le 30 juin 2019 :**

Outre le refinancement de 14 millions d'euros annoncé dans son communiqué du 25 juillet dernier, la Société prévoit de mettre en place un financement hypothécaire long terme de l'ordre de 40 millions d'euros et une ligne de crédit court terme (12 mois) à hauteur de 25 millions d'euros dans le cadre des deux acquisitions à venir dont les signatures sont prévues au mois d'octobre : un portefeuille composé de 31 murs de commerces situés à Paris ainsi qu'un ensemble immobilier situé cours de l'Intendance à Bordeaux.

Enfin, la Société indique qu'elle a signé le 10 septembre 2019 la cession d'un magasin de périphérie situé à Alfortville (94) pour un montant de 6 700 K€. Cette vente génère une plus-value totale de 3 154 K€ qui sera comptabilisée en résultat de l'exercice 2019.

### **Mise à disposition du rapport financier semestriel 2019 :**

Le conseil de surveillance de SELECTIRENTE s'est réuni le 16 septembre 2019 à Paris. La Société informe que son rapport financier semestriel au 30 juin 2019 est consultable à partir de ce jour sur :

- le site internet <http://www.selectirente.com/>
- le site internet de l'AMF <http://amf-france.org>
- le site internet Actusnews.com <http://actusnews.com>.

### Avertissement :

*Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat de titres de Selectirente.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital envisagée ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'autorisation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat de titres de Selectirente peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Selectirente n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. La distribution du présent communiqué de presse dans certaines juridictions peut être limitée par la loi.*

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).*

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Selectirente n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux États-Unis d'Amérique.*

*La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur.*

*Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.*

### ■ A PROPOS DE SELECTIRENTE

Créée en 1997 à l'initiative de SOFIDY et de professionnels de l'immobilier, SELECTIRENTE a été introduite en Bourse en octobre 2006 et a adopté le statut SIIC au 1er janvier 2007. SELECTIRENTE se positionne comme une des rares foncières spécialisées dans l'immobilier de murs de commerces de proximité.

SELECTIRENTE s'appuie sur le savoir-faire et les compétences de SOFIDY en matière d'asset management, de property management et d'exécution des programmes d'investissement, d'arbitrage et de financement.

La Société a pour volonté stratégique la valorisation et le développement de son patrimoine commercial de centre-ville dans les métropoles françaises et européennes les plus dynamiques.

### ■ CONTACT PRESSE :

Caroline BEAUJEAN – Consultant Senior Shan- +33 (0) 1 44 50 58 71 – caroline.beaujean@shan.fr

Vanessa TALBI – Directeur Conseil Shan – +33 (0) 1 47 03 93 79 – vanessa.talbi@shan.fr

Édouard KABILA – Directeur Marketing et Communication SOFIDY – edouard.kabila@sofidy.com